

OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 1 - Exercice 2022

Vu la délibération n° 2022-28 du 10 mars 2022 adoptant le budget primitif 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits dans la section de fonctionnement et d'investissement ;

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n° 1 au budget 2022 dont le document budgétaire est joint à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

NOTE EXPLICATIVE N°61

OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 1 - Exercice 2022

Les modifications à apporter au budget sont de plusieurs ordres:

- 1) S'agissant la section de fonctionnement, les dépenses connaissent les évolutions suivantes :
 - avec le début de la guerre en Ukraine, l'inflation exponentielle des coûts de l'énergie dépasse les hypothèses retenues lors du vote du budget primitif : ne bénéficiant pas du « bouclier tarifaire » gouvernemental, la collectivité anticipe un coût total du gaz inclut dans le contrat de chauffage à 1 250 K€ pour 2022 (soit 2,8 fois le montant mis en paiement en 2021) ; en dehors de ce contrat, la fourniture de gaz et de combustible est désormais estimée pour 2022 à 148K€ (soit 6 fois le montant mis en paiement en 2021). S'agissant de l'électricité, la liquidation judiciaire du prestataire retenu par le groupement de commande métropolitain et son remplacement par le fournisseur de secours désigné au printemps par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) entraîne, au regard du contexte inflationniste, un bouleversement tarifaire, et porte le besoin attendu pour 2022 à 1 205K€ (soit 2,3 fois le montant mis en paiement en 2021) ;
 - S'agissant des charges de personnel, la pandémie a fortement touché les services de la mairie (plus de personnel infecté en janvier 2022 que durant toute l'année 2021), ce qui a contraint à recourir à des remplacements afin d'assurer la continuité du service public ; l'inflation entraîne également une hausse significative de la masse salariale avec une nouvelle augmentation du SMIC de 2,65% en mai, laquelle vient s'ajouter aux deux précédentes ; enfin, les annonces gouvernementales relatives au dégel du point d'indice sont désormais à inclure dans les prévisions budgétaires, sans indication plus précise à ce jour. Le besoin supplémentaire attendu à ce stade pour 2022 est de 650K€
- 2) Suite à la réception de l'avis fiscal de la DGFIP relatif aux produits des impôts locaux pour 2022, le montant des bases imposables est légèrement en retrait des prévisions (-12K€ au chapitre 73) ; en revanche, les compensations versées d'origine gouvernementale dépassent les prévisions (à hauteur de 177K€ au chapitre 74). Au global, le produit de la fiscalité directe locale (perçu directement ou indirectement via les compensations) est supérieur aux prévisions attendues. L'analyse de l'évolution des bases physiques, lorsqu'elles seront communiquées par la DGFIP, permettra d'avancer une analyse. La Métropole et les villes qui la composent ne sortiront pas du dispositif du Fonds de Péréquation Inter-Communal en 2022 et une recette pleine est donc attendue (+141K€ au chapitre 73). Il est par ailleurs révisé à la hausse les recettes attendues au titre des droits de mutation (+52K€). La notification de la dotation globale de fonctionnement laisse apparaître des recettes supérieures aux prévisions à hauteur de 82K€. Enfin, il convient de réajuster à la hausse le montant des travaux en régie effectués en 2022, ce qui mouvement le compte 722 en recette de fonctionnement (+67K€, puis, d'un montant égal, le chapitre 040 en dépense d'investissement).
- 3) Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient de diminuer le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » de – 1 548K€.

- 4) S'agissant de la section d'investissement, le montant des dépenses d'équipement prévues au chapitre 21 sont revues à la baisse de 116K€. En effet, certaines de ces dépenses sont finalement réalisées en régie, et non par le biais d'un prestataire, ces sommes figurent donc au chapitre 040. Le solde est constitué par la baisse de l'enveloppe non affectée à des opérations particulières.
- 5) En recette d'investissement, la baisse de recettes venues de la section de fonctionnement est compensée par une augmentation de l'emprunt, et donc de l'endettement, à hauteur de 1 500 K€ supplémentaires.

Résumé des mouvements par chapitre

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Montants	Observations
Total chapitre 011 – Charges à caractère général	+ 1 368 820 €	Augmentation prévisionnelle des coûts de l'énergie (électricité, gaz pour le chauffage, combustible)
Total chapitre 012 – Charges de personnel	+ 650 000 €	Besoin supplémentaire attendu pour 2022 à ce stade
Total chapitre 67 - Charges exceptionnelles	+ 40 000 €	Les opérations réalisées depuis le début l'exercice nécessitent une révision à la hausse du budget prévisionnel
<i>Total chapitre 023 Virement à la section d'investissement</i>	-1 548 543 €	
TOTAL DES DEPENSES	+510 277 €	
RECETTES	Montants	Observations
Total chapitre 73– Impôts et taxes	+ 181 648 €	Révision à la hausse des droits de mutations, du fonds de péréquation intercommunal ; révision à la baisse de la fiscalité directe locale suite à la notification des états fiscaux
Total chapitre 74 – Dotations et participations	+ 261 129€	Révision à la hausse de la DGF et des compensations pour exonération fiscale, suite à la notification des montants alloués pour 2022
<i>Total chapitre 042 – Opérations d'ordres : transfert entre sections</i>	+ 67 500 €	Révision à la hausse des travaux prévus en régie
TOTAL DES RECETTES	+ 510 277 €	

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Montants	Observations
<i>Total chapitre 040 – Opérations d’ordres : transfert entre sections</i>	+67 500 €	Révision à la hausse des travaux prévus en régie
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles	- 116 043 €	Révision à la baisse en raison des travaux finalement effectués en régie ; baisse de l’enveloppe non affectée
TOTAL DES DEPENSES	- 48 543 €	
RECETTES	Montants	Observations
<i>Total chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	-1 548 543 €	
Total chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	+ 1 500 000 €	Financement par un nouvel emprunt
TOTAL DES RECETTES	- 48 543 €	